

DURÉE
3H30

À l'issue de
cette formation,
vous recevrez
une attestation de
formation valable
pour le décompte
d'heures nécessaires
au renouvellement
de la carte
professionnelle.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Référent ESI dédié à
l'assistance technique
de la formation
joignable au :
01 71 06 30 30
ou par mail :
fcontinue@fnaim.fr

MOYENS TECHNIQUES

Accès par ZOOM ou
Go To Training, lien de
connexion transmis par
mail au participant

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support pédagogique
et quizz d'évaluation
finale



L'ÉTAT DES LIEUX ET LE SOLDE DE TOUT COMPTE

OBJECTIFS ZÉRO LITIGE

- Apprécier les réparations locatives et le solde provisionnel des charges locatives.
- Savoir renseigner tous les postes du solde de tous comptes en générant une créance certaine.
- Former les propriétaires à assumer la vétusté, la mise en sécurité et l'état de décence.

LE PUBLIC CONCERNÉ

Les agents de location, les gestionnaires locatifs, les comptables

LES PRÉ-REQUIS

Aucun



INTRODUCTION

BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



PARTIE 1 : LE CADRE JURIDIQUE ET RÈGLEMENTAIRE DE L'ÉTAT DES LIEUX

- Les textes réglementaires
- Dans quels délais effectuer l'état des lieux
- Le complément d'état des lieux
- La charge financière de l'état des lieux



PARTIE 2 : LES ASPECTS TECHNIQUES DE L'ÉTAT DES LIEUX

- Le contenu de l'état des lieux
- Le matériel
- Les supports
- Le vocabulaire



PARTIE 3 : LES RÉPARATIONS LOCATIVES

- Les dégradations
- La vétusté
- Les aménagements et les transformations
- Le régime des accessions en fin de bail



PARTIE 4 : LES CHARGES LOCATIVES RÉCUPÉRABLES

- Le principe de répartition des charges
- La provision pour charges
- La régularisation des charges
- Le forfait pour charges
- Les prescriptions



PARTIE 5 : LE REMBOURSEMENT DU DÉPÔT DE GARANTIE ET LE DÉCOMPTÉ DE SORTIE

- Les délais de remboursement
- Les sanctions en cas de retard
- La forme du remboursement
- Cas spécifique de l'arrêté des comptes pour les logements situés dans un immeuble collectif



PARTIE 6 : LE RÈGLEMENT DES LITIGES

- La Commission Départementale de Conciliation
- Le juge de proximité
- Le tribunal d'instance



SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION



TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT

